



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

installations classées

Question écrite n° 21570

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les méfaits cancérigènes de la dioxine échappée de certains incinérateurs d'ordures ménagères. Le constat est alarmant : avoir vécu près d'un incinérateur d'ordures ménagères augmente le risque d'avoir un cancer. Une nouvelle étude publiée dans le numéro de juillet d'Epidemiology relance la polémique sur les méfaits cancérigènes de la dioxine échappée de certains fours incinérateurs d'ordures ménagères par trop anciens. Coordonnée par le professeur Jean-François Viel, épidémiologiste à la faculté de médecine de Besançon, cette enquête sur le site de l'ex-usine d'incinération bisontine apporte des éléments nouveaux par rapport à un précédent travail publié il y a trois ans dans une grande revue ; scientifique, l'American Journal of Epidemiology, qui avait fait du bruit à l'époque. Cette enquête confirmerait et renforcerait l'hypothèse d'une association entre l'exposition environnementale à la dioxine et la survenue de certains cancers. Une telle corrélation avait été établie par cette équipe en 2000. Après avoir très soigneusement épluché le registre général des tumeurs du Doubs entre 1980 et 1995, elle avait montré un regroupement de cas de lymphomes malins non hodgkiniens (un cancer des ganglions) autour de ce site, cas qui semblait plus lié à une exposition environnementale que professionnelle. Après avoir passé en revue les cas de 225 patients diagnostiqués et enregistrés de 1980 à 1995 dans le registre des tumeurs du Doubs, ils les ont comparés à 2 210 sujets témoins tirés au sort parmi les 113 828 habitants de la ville de Besançon. Pour chaque cas donc, dix témoins de même sexe et d'âge similaire ont été tirés au sort dans la population générale. Un système d'information géographique a permis d'attribuer aux cas et aux témoins un niveau d'exposition à la dioxine en fonction de leur lieu de résidence. Avec sur la carte non pas un résultat concentrique, mais en « ailes de libellule » : « Le risque de développer un lymphome malin non hodgkinien est 2,3 fois plus élevé pour les individus résidants dans la zone la plus exposée aux retombées de dioxine que pour ceux habitant dans la zone la moins exposée », pointent les auteurs. Heureusement, les choses ont évolué dans le bon sens depuis le début de cette étude. « L'incinérateur a été remis aux normes », précise la mairie. Deux fours ont été fermés en 1998, et ceux qui fonctionnent rejettent cent fois moins de dioxine qu'avant. Une équipe de médecins français a également démontré qu'un nombre statistiquement significatif de tumeurs se développaient chez ceux qui résident autour d'installations anciennes. Le parc des usines d'incinération en France a été divisé par deux en 5 ans, il en reste 123 en activité, contraintes au respect plus strict des normes de pollution. L'agence française de sécurité sanitaire des aliments a fait savoir qu'elle continuerait des études sur les risques de cancer liés aux dioxines. Il lui demande de préciser sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21570

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5347